

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/223

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMAR D Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMAR D Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Subvention à l'association France Victimes

Monsieur le Vice-Président délégué à la politique de la ville, au CISPD, à la santé et aux affaires sociales expose que l'association France Victimes 38 APRESS a pour objet :

- L'accueil et l'écoute de victimes atteintes dans leur personne et leurs biens, leur soutien psychologique, leur information sur leurs droits et leur accompagnement social ;
- La gestion et l'animation du Bureau d'Aide aux Victimes au sein du Tribunal Judiciaire de Vienne ;
- La promotion de toute initiative d'aide aux victimes, de prévention et de médiation, en relation avec les partenaires locaux ;
- L'exercice de missions sous mandat judiciaire : enquêtes sociales rapides, médiations pénales, contrôles judiciaires, administration ad hoc pour la protection des intérêts des mineurs, auditions de mineurs ;
- La participation à la lutte contre les discriminations.

L'association intervient sur le territoire du ressort du Tribunal Judiciaire (TJ) de Vienne (CAPI, Vienne Condrieu Agglo, EBER, en partie sur Bièvre Isère Communauté et Collines Nord du Dauphiné).

L'association reçoit les victimes sur Vienne mais aussi durant des permanences sur EBER à la gendarmerie et à la mairie de Roussillon. Une juriste et une psychologue interviennent à raison de 2 jours/semaine au total sur le territoire.

Des groupes de parole pour les personnes victimes de violences conjugales sont également mis en œuvre sur EBER en partenariat avec le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) intercommunal (co-animation des groupes avec une conseillère conjugale du CPEF).

L'association intervient aussi sur demande sur l'ex territoire de Beaurepaire pour des situations d'urgences en cas de violences intra-familiales. Elle s'implique activement dans les travaux du CISPD d'EBER et du CLSPD de Beaurepaire/La Côte Saint André.

-
- Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association France Victime a sollicité l'aide financière des Communautés de communes dont les habitants bénéficient de ses services,
Considérant que cette participation financière est indispensable au maintien de son activité,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la convention annuelle de partenariat et financement 2022 liant Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et l'association France Victimes 38 APRESS, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération,

APPROUVE le versement de la subvention 2022 de 42 820 € résultant de la présente convention,

DIT que la subvention sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2022,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD